

CONCOURS « 20 ANS DE REGARDS SUR LA RÉSERVE »

À l'occasion du vingtième anniversaire de la Réserve naturelle nationale des Terres australes françaises, les TAAF organisent deux concours créatifs afin de célébrer vingt années d'engagement en faveur de la préservation des territoires austraux.

Ces concours ont pour objectif de mettre en lumière la richesse des paysages, de la faune, de la flore, des habitats et des missions de la Réserve, tout en valorisant les regards de celles et ceux qui la connaissent, l'imaginent ou l'ont vécue.

CONCOURS PHOTO

Anciens et actuels agents des Terres australes et de l'Institut polaire

CONCOURS ILLUSTRATION

Ouvert au grand public

DATE LIMITE

30 novembre 2026

1. Les concours

1.1. Concours photographique

Ouvert aux anciens et actuels agents des Terres australes et de l'Institut Polaire

Les photographies devront avoir été réalisées dans les Terres australes françaises et illustrer la Réserve naturelle à travers l'un des thèmes suivants :

- Faune
- Flore
- Paysages
- Missions
- Les activités humaines
- Patrimoine

Chaque participant pourra proposer 1 photographie par thème

1.2. Concours illustration

Ouvert au grand public.

Les illustrations sont des œuvres originales inspirées de la Réserve naturelle nationale des Terres australes françaises.

Les techniques autorisées sont notamment :

- dessin
- peinture
- aquarelle
- illustration numérique
- gravure
- collage
- techniques mixtes

Les œuvres doivent représenter l'un des thèmes suivants :

- Faune
- Flore
- Paysages
- Missions
- Les activités humaines
- Toute vision artistique en lien avec la Réserve (notamment le patrimoine)

Chaque participant pourra proposer 1 œuvre par thème

2. Critères de sélection

Les œuvres devront respecter les thèmes imposés et seront évaluées selon plusieurs critères :

- qualité artistique ou photographique ;
- originalité ;
- capacité à mettre en valeur la Réserve naturelle ;
- émotion ou message transmis.

3. Respect de la réglementation

Les œuvres photographiques devront avoir été réalisées dans le respect de la réglementation en vigueur et des consignes de sécurité.

Aucune photographie ne devra résulter d'un comportement susceptible de perturber les espèces, de dégrader les habitats naturels ou de contrevenir aux règles applicables dans la Réserve.

Les œuvres d'illustration devront respecter les valeurs portées par la Réserve naturelle nationale des Terres australes françaises.

4. Conditions et modalités de participation

La participation aux concours est gratuite.

Les œuvres devront être transmises avant le **30 novembre 2026** à l'adresse **communication@taaf.fr**, avec pour objet : « **Concours 20 ans de la Réserve – Photo** » ou « **Concours 20 ans de la Réserve – Artistique** ».

Chaque envoi devra comprendre :

- l'œuvre ou les œuvres proposées, dans la limite de 10 par participant ;
- le titre de chaque œuvre ;
- le lieu et la date de prise de vue pour les photographies ;
- un court texte présentant l'œuvre et son contexte ;
- le **formulaire d'attestations et d'accord de participation complété et signé**.

Les participants devront être les auteurs des œuvres présentées et garantir qu'elles sont originales et libres de droits détenus par des tiers.

Pour les participants des mineurs, une **autorisation du représentant légal** devra accompagner la candidature.

5. Droit d'auteur

En participant au concours, les candidats autorisent les TAAF à reproduire et diffuser les œuvres sélectionnées dans le cadre de la valorisation du concours et des 20 ans de la Réserve, sur leurs différents supports de communication.

Dans ce cadre, les TAAF respecteront le droit moral du Participant sur son œuvre et s'engagent à le citer (© Prénom NOM) de manière apparente et lisible.

Les TAAF s'engagent à veiller au respect de l'œuvre et à ne pas la dénaturer dans le cadre de l'exercice des droits qui lui sont cédés.

6. Jury

Les œuvres seront examinées par un jury composé de représentants des TAAF, de l'Institut polaire et de la Réserve naturelle nationale des Terres australes françaises.

Le jury désignera les lauréats des deux concours.

7. Valorisation des œuvres

Les œuvres pourront faire l'objet :

- D'une publication sur les supports de communication des TAAF (site internet, réseaux sociaux, rapport d'activité...);
- D'une exposition sur les grilles du siège pour l'année 2027 ?

8. Récompenses

Les lauréats de chaque concours recevront un lot offert par les TAAF comprenant notamment :

- un **t-shirt collector « Marion Dufresne »**, créé à l'occasion des 20 ans de la Réserve naturelle nationale des Terres australes françaises ;
- une **carte postale des 20 ans**, tamponnée et signée par le préfet, administrateur supérieur des TAAF, le commandant du *Marion Dufresne* et les chefs de district des Terres australes françaises ;
- la possibilité de conclure un contrat avec les TAAF pour une reproduction l'œuvre dans le cadre de la prochaine **collection philatélique** des TAAF, selon des conditions à définir avec l'auteur.

9. Protection des données personnelles

Les données personnelles recueillies dans le cadre du concours font l'objet d'un traitement par les TAAF afin d'assurer la gestion du concours et la promotion des œuvres. Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD), le Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données en contactant les TAAF à l'adresse suivante : communication@taaf.fr